

onsieur BUELENS Emile Philippe

époux de Madame VAN DER HEYDEN Liliane Sidonia
Camilla

Ixelles 31 octobre 1947
Schaerbeek, place de la Reine, 18

Bruxelles 29 avril 2007

Les soussignées :

Madame VAN DER HEYDEN Liliane Sidonia
Camilla, née Asse, le 14 décembre 1947, demeurant et
domiciliée à Schaerbeek, Place de la Reine, 18,
veuve du défunt.

Madame BUELENS Annick Louise Nelly, née à
Ixelles, le 1er mai 1971, épouse de Monsieur
CHAMPENOIS Philippe René Georges, né à Orléans
(France) le 8 janvier 1969, demeurant et domiciliée
à 45430 CHECY (France) Rue du Maréchal Leclerc, 99.
Mariée sans avoir fait précéder son union d'un
contrat de mariage, non modifié, ainsi
déclaré.

Ici représentée par sa mère, Madame VAN DER
HEYDEN Liliane, prénommée, en vertu d'une
procuration sous seing privé, qui restera
ci-annexée.

Faisant aux fins des présentes élection de
domicile en la demeure du défunt, Monsieur BUELENS
Emile, tout en priant Monsieur le Receveur des
Successions compétent de bien vouloir adresser la
correspondance au Notaire Bernard van der Beek, à
Schaerbeek, 160, chaussée de Haecht, auquel mandat
est donné pour remplir toutes formalités, introduire
toutes requêtes et signer toutes déclarations
complémentaires.

Déclarent :

Article 1. Décès - Héritiers.

Monsieur BUELENS Emile Philippe, né à
Ixelles, le 31 octobre 1947, époux de Madame VAN DER
HEYDEN Liliane Sidonia Camilla, domicilié à
Schaerbeek, place de la Reine, 18, est décédé à
Bruxelles, le 29 avril 2007, sans avoir fait
d'autres dispositions à cause de mort connues que
celles résultant de son contrat

de mariage analysé ci-après et laissant - à charge des droits revenant à son épouse survivante - pour seule héritière réservataire connue dans la ligne directe, sa fille déclarante aux présentes.

Article 2. Contrat de mariage.

Monsieur et Madame BUELENS-VAN DER HEYDEN, prénommés, se sont mariés à Bruxelles 2ème district, le huit août mil neuf cent septante, aux termes de leur contrat de mariage, reçu par le notaire Guy-Laurent van der Beek à Schaerbeek, le vingt-sept juillet mil neuf cent septante, adopté le régime de la séparation de biens, non modifié, ainsi déclaré.

Article 3. - Dévolution de la succession.

De ce qui précède il résulte que la succession est recueillie comme suit :

- Madame BUELENS-VAN DER HEYDEN à concurrence de l'usufruit de la succession,
- Madame CHAMPENOIS-BUELENS, à concurrence de la nue-propriété,

Article 4. - Biens successoraux.

La succession du défunt comprend :

A C T I F.

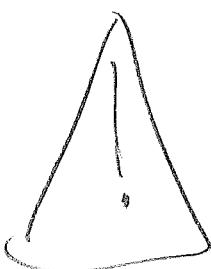
I. Immeubles.

Commune de Schaerbeek / Huitième division

Dans une maison de commerce, sise à Schaerbeek (huitième division), Place de la Reine, 17-18, ayant été cadastrée suivant le dernier titre transcrit section E sous les numéros 260/D/6 et 260/V/7 pour une superficie de trois ares cinquante-deux centiares, actuellement cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale datant de moins d'un an, section E numéro 260/D/8 (sous la nature de building selon cadastre), pour une superficie de trois ares septante-trois centiares, tenant ou ayant tenu à ladite place, à Kayacan-Tahtakilic, aux consorts Aslan, à De Mol, au Domaine de la Commune de Schaerbeek, aux consorts Taspinar, à Erciyas, et à Kahya-Unal :

1. Le **Lot 9**, étant la boulangerie comprenant d'après acte de base :

- en propriété privative et exclusive :
- * au niveau du sous-sol :



trois locaux de réserves ainsi qu'un escalier privatif menant au rez-de-chaussée,

* au rez-de-chaussée :

en façade avant le magasin et l'entrée carrossable suivi d'une toilette/water-closet, d'un sas d'accès à l'escalier vers les sous-sols, un magasin arrière contenant actuellement un escalier en colimaçon accédant au lot numéro 10, un vestiaire, un water-closet, un local douche, trois ateliers, trois locaux de réserves, une cour ouverte et un silo.

- en_copropriété_et_indivision_forcée :

les trois cent quarante/millièmes (340/1.000e) des parties communes dont le terrain.

Ce bien a été vendu pour le prix de 250.000,00

en date du 7 mai 2007. Ce prix concerne :

le bien immeuble ainsi que le matériel de boulangerie laissé dans le bien.:

Le **Lot 10**, étant l'appartement du premier étage comprenant d'après acte de base :

- en_propriété_privative_et_exclusi_ :

ve :

un hall d'entrée, un living, une cuisine dans laquelle se trouve l'escalier en colimaçon donnant actuellement accès au lot 9, une chambre numéro 1, une chambre numéro 2, une chambre numéro 3, une chambre numéro 4, un dégagement, un water-closet, une salle de bains.

- en_copropriété_et_indivision_for_ :

cée :

les cent-vingt/millièmes (120/1.000e) des parties communes dont le terrain.

Ce bien est estimé

150.000,00

II. Meubles meublants.

La moitié indivise du mobilier garnissant l'habitation commune, estimé 4.000 euros, soit la 1/2 : 2.000,00

III. Numéraire :

Il fût trouvé à la mortuaire la somme de : 0,00

IV. Fortis Banque à Bruxelles, :

Montagne du Parc, 3 :

**au nom du défunt et quatre autres :
personnes :**

Un compte d'épargne numéro 035.4652466.96 :
avec un solde de 8.556,32 euros : --

Un compte à vue numéro 001.3911603.57 :
avec un solde de 2.702,97 euros : --

**(Ces deux comptes sont les comptes de la :
copropriété de l'immeuble, place de la :
Reine, 17/18) :
au nom du défunt et la veuve :
un compte à vue numéro 001.5102642.33 :
avec un solde créditeur de 580,26 euros :
soit la moitié : 290,13**

V. Voiture.

Une voiture automobile de marque :
Peugeot "306" année 2003 , estimée : 3.000,00

VI. Divers.

S.A. CARDIF VIE à 1070 Bruxelles	:
chaussée de Mons, 1424,	:
Cette assurance a remboursé le financement	:
auprès de FINANCE BELUX dont question	:
ci-dessous	: 4.574,22
	:-----
Total	: 409.864,35
	:=====

P A S S I F.

I. Frais Funéraires :

Funérailles WILLEMS N.V. à Strom-	:
beek-Bever, de Villegas de Clercampstraat	:
1, Facture n° 222	:
3.197,85	

Fleurs Jettie, à Bruxelles, rue de	:
Laeken, bon n° 69908	:
230,00	

Brasserie FENIKSHOF, à Grimbergen :
 Abdijstraat, 20,
 Facture n° 2007/077 :
 766,30

II. Frais de dernière maladie

Clinique Saint-Jean, Bruxelles, :
 bld du Jardin Botanique, 32, :
 Facture n° 574410 :
 816,69

III. Impôts - taxes - régie :

Impôts des personnes physiques, :
 - exercice 2006, revenus 2005 : P.M.
 - exercice 2007, revenus 2006 : P.M.
 - exercice 2008, revenus 2007 : P.M.

Précompte immobilier, exercice :
 2007, 2.739,94 euros, soit un prorata de :
 893,30

Schaerbeek 2, contrôle TVA, à :
 Bruxelles, Kantersteen, 47, :
 régularisation :
 989,76

Et tous autres impôts non encore enrôlés :
 P.M.

IBDE, à Bruxelles, rue aux Laines :
 70, :
 Facture n° 13.02640.026.60, période du :
 10/01/2007 au 7/5/2007, 212,80 euros :
 soit un prorata de 200,97 euros, dont la :
 moitié : 100,49

IV. Fortis Banque à Bruxelles, :
 Montagne du Parc, 3 :

au nom du défunt :
 un compte numéro 210.0587262.76, avec un :
 solde débiteur :
 9.520,35

V. Créanciers :

PSA FINANCE BELUX, à 1180 Bruxelles :
 rue de l'Etoile, 99, financement pour :
 achat voiture Peugeot dont question ci- :
 dessus, il restait à la date du décès :
 une somme à rembourser de :
 4.574,22

Dexia Société de Crédit à Liège, :
 rue des Clarisses, 38, le défunt et la :
 veuve avaient contracté une ouverture de :
 crédit par acte du notaire Bernard van der :
 Beek à Schaerbeek, reçu le 22 octobre :
 2003, destinée à financer la reprise en :
 partage de biens propres du défunt à :
 savoir les deux biens sis à Schaerbeek, :

place de la Reine, 17/18, dont il restait :
 à rembourser à la date du décès une somme :
 de :51.640,78

Association des Copropriétaires de :
 l'immeuble "PLACE DE LA REINE 17-18" à :
 Schaerbeek, Place de la Reine, 18 :
 versement dûs pour la période du 11/2006 :
 au 04/2007 : 3.101,95

Marc Delfosse, à Leuze-en-Hainaut, :
 Matières Premières pour Boulanger - :
 pâtissiers, zone Industrielle de l'Europe :
 2, à 7900 Leuze-En-Hainaut : 6.288,13

D'Haeze trading nv, Legen Heirweg :
 39, à 9890 Gavere, commer en gros prod. :
 boulangerie, : 5.910,36

Madame BUELENS Rita, domiciliée à :
 Ganshoren, avenue Charles-Quint, 50/1 :
 avances faites au défunt :57.024,87

Madame BUELENS Chantal, domiciliée :
 à 1140 Bruxelles, avenue Henry Dunant, 4/8 :
 avances faites au défunt :14.379,09

Ministère des finances, adminis- :
 tration de la TVA, redressement suite à :
 contrôle : 935,36

Fortis AG, à Bruxelles, bld E. :
 Jacqmain, 53, avance faite par la compa- :
 gnie d'assurance, concernant le contrat :
 numéro 02/05.311.530/00, dont question :

ci-dessous, en date du 11 juin 2003	: 21.728,00
Total	: -----
	: 182.097,50
	: =====

B A L A N C E

Actif :	409.864,35
Passif :	- 182.097,50
	: -----
Soit :	227.766,85

Recueilli comme dit à l'article 3.

Article 5. - Fidéicommis - Usufruit.

Le décès de Monsieur BUELENS Emile n'a pas donné lieu à dévolution de fidéicommis ni à réversion ou extinction d'usufruit.

En outre, les soussignées déclarent que le de cujus n'a pas consenti de donation entre vifs par acte enregistré, depuis trois années précédant la date de son décès.

Article 6. - Domicile fiscal.

En application de l'article 38 du Code des droits de succession, les soussignés déclarent qu'à leur connaissance, le défunt avait son domicile fiscal, de manière ininterrompue durant les 5 années précédent son décès, à Schaerbeek, place de la Reine, 18

Article 7. - Réduction.

Les soussignées demandent l'application du tarif préférentiel sur l'habitation du défunt en vertu de l'article 60ter du Code des droits de succession.

Article 8. - Assurance-vie.

1/ Le défunt avait souscrit une assurance-vie auprès de la Fortis Insurance Belgium, à Bruxelles, bld Emile Jacqmain, 53, contrat numéro 02/05311530 : La veuve a bénéficié d'une somme de 44.753,53 euros dont il faut déduire l'avance qui fût faite en date

du 11 juin 2003 dont question ci-dessus. Le montant que la veuve a perçu après le décès s'élève à 18.226,65 euros. (voir annexe)

2/ Le défunt avait souscrit une assurance-vie auprès de la Delta Lloyd à 1050 Bruxelles, bld de la Plaine, 15, contrat numéro 004529011W : La veuve a bénéficié d'une somme de 47.162,59 euros.

Article 9. - Assurance.

A la connaissance des soussignées, les meubles meublants déclarés ci-avant faisaient l'objet d'une police d'assurance au nom de la veuve, auprès de "AXA Belgium" à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain, 25, contrat n° 816.117.962.

Fait à le